

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le 19 août 2019 à 18 h 31.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, greffière adjointe, madame Julie Forgues, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak.

Était absente, la conseillère, madame Marie-Claude Déziel.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 17 juin 2019 à 18 h 33.
4. Mandat pour services professionnels – Caractérisation écologique et gestion environnementale pour CA au 70, chemin Masson – Dossier # TP-201907-34 - Gestion Environnement MM.
5. Mandat pour services professionnels en ingénierie – Dossier # TP-201901-02 phase I – Travaux préparatoires aux travaux routiers sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson – FNX-Innov inc.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-985-08-2019

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-986-08-2019

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 17 JUIN 2019 À 18 H 33.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 17 juin 2019 à 18 h 33 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 17 juin 2019 à 18 h 33 soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-987-08-2019

4. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET GESTION ENVIRONNEMENTALE POUR CA AU 70, CHEMIN MASSON – # DOSSIER # TP-201907-34 - GESTION ENVIRONNEMENT MM.

ATTENDU la résolution # AG-912-04-2018 prise le 16 avril 2018 pour la conception préliminaire du remplacement du quai municipal et certificats d'autorisation à la firme d'ingénierie Équipe Laurence n'incluant pas de rapport de biologiste ;

ATTENDU les besoins d'une caractérisation écologique pour la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

ATTENDU l'offre de service de Gestion Environnement MM au montant de 3 800.00 \$ plus les taxes applicables pour la caractérisation écologique, l'avis environnemental sur les impacts et les mesures d'atténuation, la coordination de la demande de CA au MELCC, la surveillance et le suivi environnemental des travaux ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de services # 2019-SMLM1 de mai 2019 de Gestion Environnement MM précitée telle que formulée et lui octroie le contrat # TP-201907-34 pour un montant de 3 800.00 \$ plus les taxes applicables (4 369.05 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil autorise et mandate la firme Gestion Environnement MM à préparer et présenter, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ville centre, une demande de CA pour le remplacement du quai municipal, du débarcadère et d'une borne fontaine et tout engagement en lien avec cette demande au ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE cette dépense soit payable à même les sommes prévues au règlement d'emprunt # AG-046-2019.

AG-988-08-2019

5. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – DOSSIER # TP-201901-02 PHASE I – TRAVAUX PRÉPARATOIRES AUX TRAVAUX ROUTIERS SUR LES CHEMINS DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD ET MASSON – FNX-INNOV INC.

ATTENDU la résolution # AG-975-04-2019 prise le 15 avril 2019 acceptant la soumission de FNX-Innov inc. et lui attribuant le contrat de services professionnels # TP-201901-02 pour un montant soumis de 68 220.00 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à la confirmation de l'aide financière demandée au Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet redressement des infrastructures locales (RIRL) dont 26 444.00 \$ pour la phase I seulement ;

ATTENDU la résolution # AG-983-06-2019 prise le 17 juin 2019 mentionnant que la demande d'aide financière demandée n'est pas accordée pour l'année 2019-2010, que la firme FNX-Innov inc. maintient son prix et son contrat # TP-201901-02 pour l'année 2020 et reportant la réalisation des travaux routiers ;

ATTENDU la recommandation de FNX-Innov inc. de débiter certains travaux préparatoires dans une première phase afin de devancer certaines étapes et de préparer des documents en vue du dépôt d'une demande complète pour l'octroi de l'aide financière au programme RIRL ;

ATTENDU l'offre de service additionnelle de FNX-Innov inc. au coût de 9 500.00 \$ plus les taxes applicables pour une étude pédologique de caractérisation de sols non incluse aux services professionnels faisant partie de leur mandat ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-040-2018 en vigueur pour couvrir les dépenses de ces travaux (de même que le règlement # 126-2018 de la proximité) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et autorise les travaux préparatoires du dossier # TP-201901-02 en phase I (points 1.1 à 1.4 au bordereau de soumission) par FNX-Innov inc. soit :

- la coordination et l'obtention des autorisations et certificats requis au montant de 1 910.00 \$;
- la réalisation d'études préparatoires et d'estimation préliminaire (incluant les documents pour l'étude de caractérisation de sols) au montant de 11 250.00 \$;
- la préparation du rapport de conception, des plans et devis préliminaires et l'estimation des coûts au montant de 7 275.00 \$;
- et la préparation des plans et devis définitifs au montant de 6 009.00 \$;

le tout pour un montant global de 26 444.00 \$ plus les taxes applicables (30 403.99 \$ toutes taxes comprises).

QUE mandat additionnel soit également octroyé à FNX Innov inc. pour l'étude de caractérisation au coût de 9 500.00 \$ plus les taxes applicables (10 922.62 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputable selon la dépense au prorata des règlements d'emprunts # AG-040-2018 et de proximité de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson # 126-2018.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

AG-989-08-2019

Étant 18 h 37, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

(signé)

Madame Julie Forgues
Directrice générale, greffière adjointe